

27 novembre 2019

Transition énergétique Équipement en panneaux photovoltaïques des collèges de la province Sud



Dans le cadre de sa politique environnementale de transition énergétique, la province Sud œuvre à équiper ses collèges de panneaux photovoltaïques.

Ces actions sont inscrites dans le Schéma pour la Transition Énergétique de la province Sud (STEPS), adopté en août 2017, et ont pour objectif de réduire l'impact environnemental du parc immobilier provincial.

L'opération consiste à équiper en photovoltaïque les collèges de la province Sud. Soutenues par l'Etat à hauteur de 50 %, la fourniture et l'installation de panneaux solaires sur le toit de onze collèges s'achèveront cette année.

En 2018, ont été équipés les collèges Louis Léopold Djiet (Bourail), Dumbéa-sur-mer 1, Francis Carco (Koutio), Boulari, Magenta et Normandie. Cette année, cinq collèges ont été équipés : Louise Michel (Paita Sud), Gabriel Paita (Paita Nord), Jean Fayard (Katiramona), Rivière Salée et Edmée Varin (Auteuil).

Pourquoi avoir choisi les collèges comme bénéficiaires prioritaires du photovoltaïque ?

Après un diagnostic énergétique des bâtiments provinciaux, il s'est avéré que les collèges étaient les bâtiments les plus énergivores. L'idée est également de sensibiliser les jeunes, ainsi des panneaux d'affichages pédagogiques sont prévus à l'entrée des collèges pour informer les élèves sur l'énergie produite quotidiennement par leur établissement. Pour ces raisons, les collèges sont les premiers bâtiments provinciaux à être équipés en photovoltaïque.

Cette opération d'équipement de onze collèges publics, d'un montant global estimé à 225 millions de francs, est subventionnée à 50% par l'État au titre du Fonds exceptionnel d'investissement 2017.

Miser sur L'énergie solaire

ENGAGEMENT DE LA PROVINCE SUD

11 collèges prévus

Dans le cadre de sa politique environnementale de transition énergétique, la province Sud équipe 11 collèges en panneaux photovoltaïques. 6 ont été équipés en 2018 (à Bourail, Koutio, Dumbéa-sur-mer, Boulari, Normandie et Magenta), 5 en 2019 (à Païta [2 établissements], Katiramona, Rivière-Salée et Auteuil).

Le dernier de ces 11 établissements entrera en fonctionnement en novembre 2019.

Autoconsommation

Pour réduire efficacement les dépenses électriques des établissements, le choix s'est porté sur l'autoconsommation, c'est-à-dire une énergie consommée en temps réel, sans stockage.

Quand la production est excédentaire ou non utilisée en instantané, le surplus est revendu et redistribué dans le réseau public.

Réduire l'impact environnemental

Cette action est inscrite dans le Schéma pour la Transition Énergétique de la province Sud (STEPS), adopté en août 2017, dans l'objectif de réduire l'impact environnemental du parc immobilier provincial.

Subvention de l'État

Soutenue par l'État à hauteur de 50 %, cette opération globale (11 collèges confondus) s'élève à 225 millions de francs.

Jusqu'en 2021

La province Sud a prévu d'équiper au total une quarantaine de ses bâtiments énergivores de panneaux photovoltaïques jusqu'en 2021.

Parmi ces bâtiments compteront encore d'autres collèges, mais aussi des bâtiments administratifs ainsi que des centres médico-sociaux.

L'objectif est d'installer, à terme, 3 MWc (Méga Watt crête) de production photovoltaïque.

Photo: Aurélien Scliar



Un travail d'amélioration énergétique engagé depuis plusieurs années

Depuis 2014, des audits énergétiques ont été réalisés sur douze bâtiments provinciaux identifiés comme les plus énergivores (établissements scolaires, bâtiments à usage de bureaux, centres médico-sociaux). Certains de ces sites ont fait l'objet d'études spécifiques complémentaires. Suite à ces études, il s'agit de réaliser des travaux d'amélioration énergétique en conséquence. A fin 2018, huit de ces bâtiments audités avaient d'ores et déjà fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique. L'enveloppe consacrée aux travaux réalisés s'élève à 56 millions de francs, pour une diminution de consommation énergétique constatée de 12 % par rapport à 2017 de 20 % par rapport à 2016.

Toutes ces actions ont été formalisées et inscrites dans le Schéma pour la Transition Énergétique de la province Sud (STEPS), voté en assemblée de Province en août 2017.



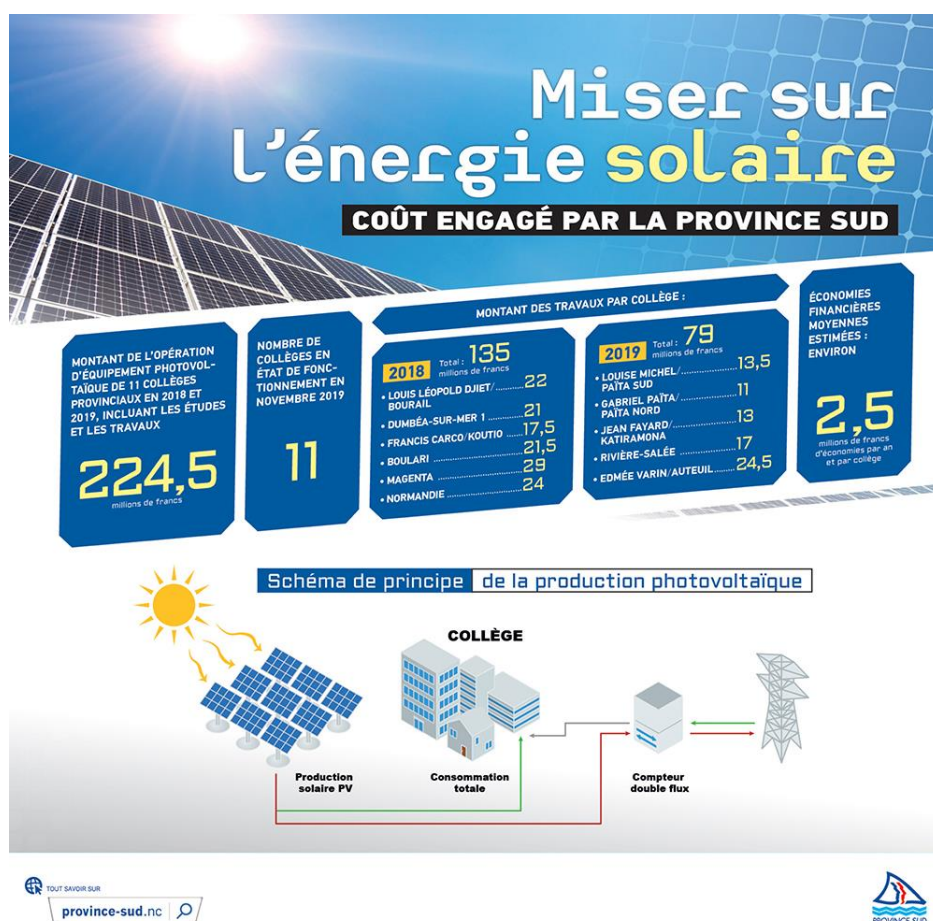
Quels objectifs pour quelle réduction ?

La province Sud a prévu d'équiper un certain nombre de ses bâtiments énergivores de panneaux photovoltaïques jusqu'en 2021. L'objectif est d'installer, à terme, 3 MWc (Méga Watt crête) de production photovoltaïque.

Pour réduire efficacement les dépenses électriques, le choix s'est porté sur l'autoconsommation, c'est-à-dire une énergie consommée en temps réel, sans stockage. Quand la production est excédentaire ou non utilisée en instantané, le surplus est revendu et redistribué dans le réseau public.

La suite...

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été élaboré pour identifier les autres bâtiments provinciaux à équiper en panneaux photovoltaïques, et programmer les études et les travaux en conséquence. Parmi ces bâtiments compteront encore d'autres collèges, mais aussi des bâtiments administratifs ainsi que des centres médico-sociaux.



En savoir plus sur le STEPS : <https://www.province-sud.nc/publication/schema-pour-transition-energetique-province-sud>

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.

